

Mémoire concernant le projet éolien à Saint-Cyprien-de- Napierville projeté sur des terres agricoles



Les Jardins-de-Napierville :

Les plaines agricoles montérégiennes

En page couverture :

Le paysage agricole qu'offre actuellement le secteur escompté :

*Photo captée du Chemin de la Grande Ligne lors d'un coucher de soleil le
26 mai 2015.*

A l'horizon se dresseront les 8 éoliennes projetées en milieu agricole habité.

Ceci est notre paysage actuel.

Profil de l'auteur du mémoire

Gérard Larocque
Propriétaire

Saint-Bernard-de-Lacolle
Québec, Canada
J0J 1V0
m

L'intérêt : Objection au projet

Nous avons acquis une maison ancestrale en 2009 à Saint-Bernard-de-Lacolle. Nous avons choisi une maison en milieu rural avec un paysage agricole ayant des plaines offrant une vue sur les terres. C'est notre environnement, notre paysage, notre choix de vie, notre projet de vie.

En fait, depuis 2010, le climat est devenu pernicieux entre les municipalités depuis que divers promoteurs sollicitent notre région pour implanter un parc éolien sous un prétexte vertueux que cette ressource énergétique est écologique ayant peu d'incidence sur l'environnement et sur l'activité humaine environnante. Toute installation de ce type n'est malheureusement pas sans incidence, si peu soit elle. Les incidences sont environnementales, fauniques, sociales, psychologiques et probablement des incidences discrètes sur la santé physique pour certaines personnes plus sensibles.

Mon intérêt à m'objecter à cette nouvelle tentative d'implantation d'un parc éolien en milieu rural habité concerne ces points :

- 1) Considérant que le Québec exploite actuellement seulement 2% de son territoire destiné à l'agriculture, il est important de les conserver à leur pleine capacité d'exploitation sans altérer sa mission première qui est de contribuer à l'agroéconomie ; ne pas créer (à nouveau) un précédent pour les futurs parcs projetés. Lors de l'audience publique, Mme Melissa Normandin du Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation stipulait et je la cite : *"Il faut toutes les préserver celles qui demeurent pour préserver notre économie actuelle"* (transcriptions des séances publiques, 20 mai 2015, volume 3, citation 1855). L'agroéconomie de notre région est un facteur important à soutenir. Notre région est réputée pour ses activités agricoles et la richesse de ses terres. Elles ont une valeur sociale et économique. Il suffit de faire une promenade dans notre région pour constater la qualité et l'expertise agricole de nos agriculteurs. Les terres agricoles ne doivent pas se dissocier de leur fonction primaire de production et doivent pas s'associer à un vocation industrielle à grand déploiement du type éolien. Les

plaines agricoles de notre région doivent être préservées dans la nature actuelle et dans la culture actuelle. Les plaines agricoles doivent avoir un statut de protection particulier au même titre que les terres humides, les boisés protégés: les terres agricoles font partie de notre patrimoine culturel, surtout dans notre région.

- 2) Considérant que la Montérégie est la deuxième région la plus peuplée après Montréal, je suis consterné de constater qu'Hydro-Québec octroie des permis d'exploitation pour que des parcs éoliens se développent dans les régions les plus peuplées du Québec. Le risque d'être à proximité d'une zone habitée est susceptible de se produire en Montérégie. Le risque de vivre des effets indésirables est par le fait même plus élevé. Inévitablement, un projet de parc éolien en Montérégie sera à proximité de zones habitées.
- 3) Considérant que les études actuelles ne peuvent pas confirmer le seuil réel de "*dérangement*" possible pour certaines personnes habitant en périphérie des éoliennes, je considère que le simple risque de considérer que certaines personnes soient incommodées est justifiable pour remettre en question le développement du parc éolien en milieu habité. Les infrasons selon certaines études américaines et françaises sont des causes de dérangement possible. Ces infrasons répétitifs et perpétuels affecteraient certaines personnes plus sensibles que d'autres. Le représentant du Ministère de la santé et des services sociaux, lors de l'audience publique évoquait le terme "*dérangement possible*". Que feront les individus qui en seront affectés ? Au quotidien, pendant les 20 années d'exploitation. La zone d'exploitation escomptée en milieu habité expose à un risque potentiel de dérangement par les infrasons.
- 4) Considérant que la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville a failli à sa responsabilité d'intégrité et de transparence en ne consultant pas la population environnante par un référendum officiel concernant l'intérêt publique favorable ou non au projet, je considère que la municipalité a généré par son inertie les conflits, l'intimidation et le vandalisme que relataient certains résidants du secteur visé par le projet. Nancy Trottier de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville confirme qu'aucune action de la ville avait été envisagée pour consulter officiellement la population. Lors des audiences publiques, des faits relatés par certains résidants sur des actes de vandalisme, de conflits et

d'intimidation m'ont surpris. Un référendum officiel est essentiel au sein de la communauté pour définir le positionnement social du projet.

- 5) Considérant que le KSE lors des audiences publiques manquait de rigueur, de consistance, de solidité et d'assurance dans les propos et les explications, je considère que cette compagnie a failli à sa responsabilité de soutenir le région dans l'acceptabilité sociale du projet. Les audiences publiques ont révélé des faits dérangeants. La compagnie a été en poursuite judiciaire avec des élus de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville. La compagnie n'a pas déposé le compte rendu de l'entente judiciaire. La compagnie avait omis une piste d'atterrissage (privée) utilisée par les agriculteurs et avait omis l'impact sur l'arrosage aérien des terres environnantes. Le projet limite le développement de bâtiments dans une zone déterminée en périphérie des éoliennes. Il reste encore des études du sol à finaliser. L'étude de l'impact sur certains faunes animales se réfère à d'autres régions que celle escomptée et n'est pas à jour. De plus, un reportage de Radio-Canada révèle des faits troublants (<http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2015/05/04/004-ecoliennes-monteregie-projet-autochtones-controverse.shtml>) sur l'utilisation discutable des profits générés. La fiabilité et la transparence de KSE est aussi discutable.
- 6) Considérant que le paysage des plaines agricoles sera transformé pendant 20 ans avec un potentiel de prolongation de la vie utile du parc, je demande de considérer cet aspect, il est impératif de préserver le paysage rural actuel. Plusieurs résidants ont choisi le milieu rural comme projet de retraite ou de d'éloignement des composantes urbaines. Le projet éolien est un projet de développement industriel qui ne peut coexister avec le milieu rural. L'impact visuel est impossible à atténuer. Le concept du paysage chez les résidants est l'essence même du milieu rural et est un critère de qualité de vie.
- 7) Considérant que l'acceptabilité sociale est potentiellement nulle pour ce projet, il est impératif de mettre un terme de façon définitive à ce type de projet dans les zones habitées. Les éoliennes sont une ressource intéressante, viable et probablement une alternative pour notre future énergétique, mais pas dans les zones habitées et ce, peu importe la région au Québec. Les éoliennes ont une mauvaise presse. Notre région, depuis 2010, se soulève contre ce type développement en milieu habité. Nos dirigeants doivent prendre en

"considération" les rapports des enquêtes publiques antérieures. Les enquêtes publiques sont coûteuses et redondantes. À la lecture de divers rapports, nous pouvons constater que les préoccupations de la population sont toujours les mêmes et que celles-ci occupent l'esprit des résidants de la même façon. Il faut évaluer l'acceptabilité sociale, tous les rapports le recommandent. Une consultation populationnelle permettrait une réponse claire et définitive. Nous sommes encore à débattre les mêmes éléments de rapports en rapports et en tant que citoyens nous sommes tous les payeurs.

- 8) Considérant que la maire actuel de Saint-Cyprien-de-Napierville est en conflit d'intérêt direct avec le projet, ce développement de parc éolien ne me permet pas de croire à l'intégrité et à la transparence de sa portée vertueuse.

La pertinence de ce projet en milieu rural habité, la rigueur de KSE et l'intégrité de certains élus de Saint-Cyprien-de-Napierville sont malheureusement à mon sens très discutables. Le climat psycho-social-environnemental est un enjeu décisif dans ce projet. Ce projet dans sa finalité devra mettre un terme aux déchirements sociaux perpétuels vécus par l'implantation des parcs éoliens en milieu rural, aux discussions et aux argumentations répétitives des audiences publiques et aux dépenses coûteuses des enquêtes publiques. Les projets éoliens en milieu habité doivent être légiférés pour baliser les intentions de futurs promoteurs qui continueront à solliciter notre région considérée comme une mine d'or de vent.